

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00212
Numéro SIREN : 532 502 572
Nom ou dénomination : EURL PATRICE CALAS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2020 sous le numéro de dépôt 3469

■ CALAS PATRICE

■ RUE DE NORE

■ MAZAMET

**GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE
de CASTRES
02 NOV. 2020
COURRIER
ARRIVE**

COMPTES ANNUELS

2C EXPERTISE ET AUDIT

41 Avenue Jacques Simon

81290 LABRUGUIERE

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	70 525	10 075	60 450	600.00
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	126 030	54 479	71 551	131.34
21550000 OUTILLAGE INDUSTRIEL	10 162	9 395	767	8.16
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	60 261	49 441	10 820	21.89
28155000 AMORT.OUTILLAG.INDUSTRIEL	5 406	4 359	1 047	24.03
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 587	29 525	7 938	26.88
21820000 Matériel de Transport	40 797	40 797		
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.	735	735		
28182000 Amortissements Matériel de tra	19 210	11 272	7 938	70.42
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	735	735		
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	225	245	20	8.12
31100000 STOCKS MAT.PREM.ET FOURN.	225	245	20	8.12
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	16 638	8 496	8 142	95.83
41100000 CLIENTS	16 638	8 496	8 142	95.83
AUTRES CREANCES	4 213	5 712	1 499	26.24
40100000 FOURNISSEURS	483	599	116	19.38
44562130 TVA S/IMMO 20% ENCAISSEMENTS	0		0	
44566130 TVA DEDUCTIBLE 19.60% ENCAIS		44	44	100.00
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTE	3 490	4 920	1 430	29.07
44571140 TVA COLLECTEE 5.5% ENCAIS	0	0		
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	240	150	90	60.46
DISPONIBILITES	54 872	97 899	43 027	43.95
51210000 BANQUE POPULAIRE	29 315	12 402	16 912	136.37
51220000 BPO COMPTE SUR LIVRET	25 558	85 497	59 939	70.11
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	357		357	
48600000 CHARGES CONSTATEE D AVANCE	357		357	
TOTAL GENERAL	168 417	112 352	36 047	32.08

EURL Patrice CALAS
 28 rue de Nore
 81200 MAZAMET
 TEL : 06 37 60 94 06
 N° SIREN : 532 502 572
 N° TVA : FR 81 532 502 572

certifié conforme

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
CAPITAL	5 000	5 000		
10100000 CAPITAL	5 000	5 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10610000 RESERVE LEGALE	500	500		
AUTRES RESERVES	36 345	11 988	24 357	203.18
10680000 AUTRES RESERVES	36 345	11 988	24 357	203.18
REPORT A NOUVEAU	74 463	74 463		
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDIT.	74 463	74 463		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	16 785	24 357	7 572	31.09
	133 093	116 308	16 785	14.43
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	3 942	1 326	2 616	197.21
45500000 ASSOCIES COMPTES COURANTS	3 942	1 326	2 616	197.21
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 883	6 356	527	8.28
40100000 FOURNISSEURS	5 443	5 459	16	0.29
40800000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	1 440	897	543	60.45
DETTES FISCALES ET SOCIALES	24 499	10 826	13 673	126.30
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	240		240	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	2 783		2 783	
43100000 SECURITE SOCIALE	10 058	4 132	5 926	143.42
43720000 GENERALI FRAIS DE SANTE	172	153	19	12.59
43730000 CAISSES DE RETRAITES	2 880	1 502	1 378	91.76
43750000 CONGES INTEMPERIES	2 552	2 209	343	15.53
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	64	388	324	83.48
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	116		116	
44400000 ETATS IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 970	945	2 025	214.29
44562130 TVA S/IMMO 20% ENCAISSEMENTS		0	0	100.00
44566130 TVA DEDUCTIBLE 19.60% ENCAIS	0		0	
44571160 TVA COLLECTEE A 10 %	852	8	844	NS
44571170 TVA COLLECTEE 20% ENCAISSEMENT	1 812	1 489	323	21.68
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		17 135	17 135	100.00
45700000 PRODUIT CONSTATE AVANCE		17 135	17 135	100.00
Total IV	35 324	35 644	320	0.90
TOTAL GENERAL	168 417	151 952	16 465	10.84

EURL PATRICE CALAS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5000 €

Siège social : 28, rue de nore – 81200 MAZAMET

81200 MAZAMET

532502572 RCS CASTRES

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,

Le trente, à onze heures,

Monsieur CALAS Patrice associé unique de la société PATRICE CALAS, a ainsi qu'il suit le présent procès-verbal

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité au cours de cet exercice.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

Examen du rapport de gestion de la gérance,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019,

Affectation du résultat de cet exercice,

Examen des conventions visées à l'article L.223 du Code de commerce et ratification de la rémunération brute allouée à la gérance,

Pouvoirs pour formalités,

Questions diverses

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des

impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2019, s'élevant à 16 785 euros, de manière suivante :

Un résultat de 16 785 Euros

Une somme de 16 785 Euros

Affectée en totalité au compte « autres réserves ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices précédents

TROISIEME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, aucune convention de ce type n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Patrice CALAS

EURL Patrice CALAS

28 rue de Nore

81200 MAZAMET

Tél. : 06 37 60 94 06

N° SIREN : 532 502 572

N° TVA : FR 81 532 502 572

EURL PATRICE CALAS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5000 €

Siège social : 28, rue de nore – 81200 MAZAMET

81200 MAZAMET

532502572 RCS CASTRES

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, s'élevant à 16 785 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 16 785 €
affecté en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme

Patrice CALAS

Le Gérant,

EURL Patrice CALAS

28 rue de Nore

81200 MAZAMET

Tel. : 06 37 60 94 06

N° SIREN : 532 502 572

N° TVA : FR 81 532 502 572